

PROJET D'ORDRE DU JOUR
Conseil d'établissement
École internationale de Montréal

Date et heure : Le 3 avril 2024 de 19 h à 21 h 30

Lieu : En visioconférence ([Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#))

1. Ouverture de la séance et vérification du [quorum](#) (2 min)

Vérification du Quorum par M. Justin Leroux, président du CÉ qui déclare la séance ouverte.

Présences :

- Alexandra Latour
- Bill Xu (membre du conseil étudiant)
- Catherine Couture
- Danya Vidal
- Dina Sergerie
- Justin Leroux (Président du CÉ)
- Katherine Steger
- Kim Marleau
- Luminita Fuss
- Mariam Cervantes
- Michel Sardi
- Nadia Grey
- Pedro Howes Veiga (membre du conseil étudiant)
- Rabih Khoury
- Robert Desalliers
- Soledad Neira
- Sophie Martin
- Sophie Traversy

2. Mot de bienvenue de la présidence (2 min)

Exprimés par M. Leroux.

3. Désignation d'une personne secrétaire de la séance (1 min)

Mariam Cervantes se porte volontaire.

Mme Marleau souhaite clarifier l'information transmise lors de la dernière séance du CÉ. Elle précise que la direction ne souhaite pas engager des élèves pour occuper le poste de secrétaire à la réception de l'école secondaire. La direction souhaite motiver les élèves à prendre le rôle de secrétaire au conseil d'établissement, afin de leur permettre d'apprendre et de les mettre à contribution.

4. Désignation d'une personne gardienne du temps (1 min)

M. Robert Desalliers accepte d'être le gardien du temps.

5. Confirmation de l'absence de conflits d'intérêt **(1 min)**
Réalisé par M. Leroux.

6. Lecture et adoption de l'ordre du jour **(1 min)**
Réalisé par M. Leroux.

Mme Marleau suggère à M. Leroux de prévoir un point à l'ordre du jour pour discuter de la modalité dans laquelle le CÉ prévoit remplir le document forms qui contient les critères pour engager une direction d'établissement. Mme Marleau nomme avoir reçu un rappel du CSSDM mentionnant l'importance que ce document soit complété à cette période-ci de l'année. M. Leroux accepte d'ajouter le point aux sujets de discussion et vérifiera concernant la réception du courriel de la CSSDM avec cette information.

M. Leroux mentionne avoir vérifié sa boîte de courriels régulier et les courriels indésirables, et il confirme ne pas avoir reçu de courriel de la part du CSSDM avec le lien forms mentionné. Mme Marleau propose de traiter le sujet à la prochaine séance du CÉ et s'engage à faire le suivi auprès de la direction générale. Le sujet sera à suivre.

Dans un autre ordre d'idées, Mme Marleau invite le CÉ à prendre de décisions au cours de la présentation qu'elle fera sur la situation financière, car il y a certains budgets qui concernent le CÉ. Dans ces moments elle souhaite que les membres puissent intégrer les points de discussion et d'échange, au lieu de les aborder dans un 2e temps.

M. Leroux demande aux membres sur la proposition de l'adoption de l'ordre du jour, avec la modification que Mme Marleau vient faire.

Mme Sophie Martin propose et Mme Dina Sergerie seconde

7. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2024 et suivis **(5 min)**

M. Leroux donne la parole à Mme Sophie Martin qui mentionne ne pas avoir été présente à la dernière rencontre. Elle remarque, dans le dernier PV, la présence d'un commentaire qui pourrait s'interpréter de façon négative une fois le document publié sur le site web de l'école. Elle propose d'éliminer ce verbatim du dernier PV.

M. Leroux mentionne être d'accord à avoir cette discussion en lien avec les procès-verbaux. Il retient qu'il sera nécessaire de les retravailler et il s'engage à supprimer les détails personnels ou superflus que pourront s'y retrouver. Le document doit garder un ton neutre.

Dans le cas du dernier PV, M. Leroux propose que la nouvelle version soit adoptée lors de la prochaine séance du CÉ.

Mme Marleau mentionne qu'il sera possible de le faire à la prochaine séance, lorsque le document sera révisé. Elle nomme la possibilité que des petits suivis soient faites.

M. Leroux demande aux membres qui désirent se prononcer sur des suivis particuliers en lien avec le dernière PV.

M. Leroux amène l'exemple du suivi en lien avec les différents menus qui sont offerts par le service de la cafeteria.

Mme Marleau reconnaît qu'il s'agit d'un sujet très important, mais ce soir elle ne pourra pas apporter de nouvelles à ce sujet. Elle explique ne pas avoir eu le temps pour faire le suivi, notamment à cause de la gestion des imprévus et des urgences dans l'école. Elle rassure le CÉ en disant le sujet sera adressé et qu'elle ne le perdra pas de vue.

Mme Marleau souhaite apporter des informations en lien avec un autre suivi du dernier procès-verbal. Il s'agit du comité d'aménagement physique (plan du jardin). Mme Marleau dit avoir rencontré les membres du comité des élèves et les avoir mis en contact avec les personnes de ressources matérielles du CSSDM; lesquels seront en mesure d'encadrer les élèves dans ce qui sera possible de faire planter ou d'installer sur le terrain de l'école. Mme Marleau rajoute que si d'autres sommes d'argent sont nécessaires pour être injectées et concrétiser ces achats; par exemple du mobilier urbain, il sera possible de le faire sans avoir besoin de demander du financement à la fondation de l'école. Mme Marleau confirme que l'école a assez d'argent pour pouvoir encourager les élèves à aller de l'avant avec leurs différents projets.

TEMPS DE PAROLE RÉSERVÉS

8. Période réservée au public **(10mn)**

M. Leroux mentionne ne pas avoir reçu de nouvelles demandes. Il constate qu'aucune personne du public est présente ce soir à la rencontre.

9. Conseil étudiant (dont journées thématiques) **(10 min)**

M. Bill Xu, membre du conseil étudiant mentionne qu'il n'y a pas de point à apporter de la part du conseil étudiant.

Mme Marleau mentionne que la présence des membres du conseil étudiant à la rencontre du CÉ est toujours appréciée.

10. Fondation EIM **(10 min)**

M. Leroux donne la parole à Mme Luminita Fuss, membre de la fondation de l'école. Mme Fuss souhaite clarifier quelques points en lien avec la fondation, contenus dans le dernier PV : le CREP est gratuit, donc la fondation n'a pas besoin de le payer.

Mme Fuss précise produire elle-même les affiches et faire les envois. Lorsqu'elle mentionnait qu'il était gratuit c'était pour inviter les personnes à profiter de cette opportunité, laquelle d'ailleurs n'est la même pour les autres écoles du CSSDM. En effet, les autres écoles doivent payer 250 dollars pour avoir accès à cet atelier. C'est pourquoi elle profitait pour souligner que l'atelier était gratuit.

Un autre point, c'était concernant le questionnement des parents qui souhaitaient participer aux rencontres de la fondation, un point amené par Mme Nadia Gray à la dernière rencontre du CÉ. Mme Fuss explique qu'étant donné que les membres de la fondation ne sont pas nombreux pour attendre le quorum, comme il est le cas du CÉ, ils n'ont pas de date de rencontre précise déterminée à l'avance. Ils établissent les dates en fonction de disponibilités de membres de la fondation. Ainsi, il se peut que lors d'une journée de rencontre, les membres du quorum déterminent avant de quitter la séance, la prochaine date de rencontre selon leurs disponibilités. Pour cette raison, malheureusement les dates ne peuvent pas être données à l'avance. Ainsi, Mme Fuss invite les parents à participer à la prochaine rencontre du 24 avril à 19h00 en présentiel à l'école secondaire (EIMS).

M. Leroux précise à Mme Fuss que puisque le procès-verbal de ce soir ne sera pas publié avant le 24 avril, le message de Mme Fuss ne concernera pour le moment que les membres présents ce soir au CÉ. Pour que le message puisse être transmis à l'ensemble des parents, il propose aux directions de l'école la possibilité d'utiliser d'autres moyens plus rapides de communication. Il donne l'exemple de la page Facebook de parents.

Mme Marleau mentionne s'engager avec plaisir, à faire le partage de cette information à l'ensemble de parents via l'info-parents et demande à Mme Fuss de lui envoyer le texte à publier. Mme Fuss mentionne que la Fondation a besoin de l'implication et des idées des parents. Ceux qui souhaitent s'y joindre seront accueillis avec un grand plaisir.

Mme Fuss informe sur la date du prochain atelier du CREP, lequel se tiendra le 23 avril prochain. Mme Fuss a déjà reçu la confirmation de la personne qui donnera l'atelier et fera le suivi des informations auprès

de Mme Marleau pour que celle-ci soit envoyé à l'ensemble de parents. Mme Fuss précise que l'atelier se tiendra en présentiel à l'EIMS sous le thème « Contribuer à construire l'estime de soi de son adolescent ». Elle rappelle à ceux qui n'ont pas pu participer au dernier atelier du 31 janvier, que le lien pour le visionner se trouve sur le site web de la fondation.

Dans un autre ordre d'activités, Mme Fuss informe que le 16 avril se tiendra le cocktail de bénéfice pour les anciens étudiants de l'école. Des lettres ont été envoyées pour réaliser ce cocktail dans un restaurant chinois. Elle souligne l'implication de 3 anciens étudiants de l'École Internationale; 2 avocats et 1 politicien. Mme Fuss invite ceux qui souhaitent obtenir plus d'information, d'aller sur le site web de la fondation et faire le partage de l'information avec d'autres anciens élèves. Les fonds ramassés permettront de financer des activités pour les deux écoles primaires et secondaire (EIMP et EIMS).

Mme Fuss profite pour remercier M. Robert Desalliers et son équipe d'éducatrices quant à leur appui à l'activité de vente de collation du 27 mars dernier. Les enfants étaient contents et ont beaucoup apprécié. Mme Fuss mentionne aussi que les commanditaires ont fourni des billets pour le cinéma et le centre de séance. De plus, un atelier gratuit sur les technosciences a été offert aux enfants cette même journée. Le sujet de l'atelier était sous le thème de l'éclipse solaire, qui questionnait les enfants, car il allait se produire dans les prochains jours.

M. Leroux remercie à Mme Fuss des échos et des retours qu'elle apporte concernant le travail de la fondation, ainsi que les activités qu'y sont faites.

POINTS D'INFORMATION

11. [Formation obligatoire pour les membres du CÉ](#) : État des lieux de notre CÉ. (5 min)

M. Leroux fait le rappel aux membres du CÉ concernant la formation obligatoire (capsules) qu'ils doivent compléter sur le site du ministère. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une réédition de compte en termes de chiffres, mais plutôt de bonnes pratiques. Il mentionne que cette formation est nouvelle depuis février de l'an dernier, donc ce message s'adresse notamment aux membres du CÉ qui se trouvent à leur première année de mandat.

Mme Marleau se joint à M. Leroux dans ce rappel aux membres, notamment pour ceux qui ne l'ont pas encore fait. Mme Marleau et M. Leroux ont cherché un document afin de faire un processus de reddition de compte. Mme Marleau précise qu'elle s'attend à ce qu'il y ait une reddition de compte à ce sujet, car elle trouve importante que les formations soient faites.

12. Point sur le projet éducatif (rédaction des moyens, à déposer au plus tard le 30 juin) (5 min)

M. Leroux mentionne que 2 sondages sont passés auprès de élèves en lien avec le projet éducatif. L'une des exigences du projet est de rédiger les moyens pour mettre en œuvre l'ensemble du projet éducatif. Donc, la rédaction de moyens est en cours et sera à déposer avant le 30 juin 2024.

M. Leroux donne la parole à Mme Marleau qui rappelle ce qui avait été ressorti comme objectif dans le cadre du projet éducatif pour les 2 écoles (EIMP et EIMS). Les objectifs sont à compléter d'ici juin 2027.

1. Un objectif commun aux deux écoles : Réduire et prévenir l'anxiété de performance tout en augmentant le sentiment de compétence chez les élèves.
2. Un objectif qui s'adresse au primaire : Augmenter les taux d'élèves qui ont 70 et plus au critère 5, c'est-à-dire, le critère en lien avec l'orthographe d'usage et grammaticale en écriture.
3. Un objectif qui s'adresse au secondaire : Sensibiliser les élèves du secondaire à l'utilisation éthique des outils numériques, en utilisant leur pensée critique.

Mme Marleau ajoute que dans ce sens le travail sera débuté à partir de la semaine prochaine auprès des enseignants, pour qu'ils puissent proposer des moyens et des actions concrètes pour répondre aux objectifs qui ont été présentés ce soir.

13. Programme local du cours de journalisme (option 4e secondaire) (5 min)

Mme Marleau rappelle au CÉ de la présentation de la grille matière du secondaire. Elle explique que dans le cadre du projet particulier de l'école secondaire, il y a certains programmes/cours qui ne font pas partie de programmes du ministère et qui doivent être encadrés. Le CSSDM a donc demandé cette année à la direction de l'école, de fournir le détail de ce qui est enseigné aux élèves dans ces cours. Donc, parmi le programme local que l'école offrira aux élèves l'année prochaine, il se trouve le cours de journalisme. Mme Marleau explique que ce cours local n'a pas été créé par le ministère. Donc, il est nécessaire que ce cours soit présenté et approuvé par le CÉ.

Mme Marleau explique au CÉ le programme du cours, avec ce qui sera développé comme compétence chez élèves, quels seront les critères d'évaluation, à combien d'élèves s'adresse et combien de foyers seront impliqués. Suite à l'aval du cours par le CÉ, il sera présenté au Ministère. Donc, Mme Marleau souhaite recueillir des commentaires auprès de membres du CÉ.

Mme Marleau précise que c'est un cours qui est déjà offert aux élèves de 4e secondaire et qui est très populaire. Pour l'année prochaine, les élèves ont choisi majoritairement en option les cours d'arts dramatiques et de cours de journalisme. Il y avait aussi parmi les choix le cours d'espagnol, mais ce dernier n'a pas été choisi parmi les élèves de 4e secondaire.

M. Leroux donne la parole à M. Rabih Khoury. M. Khoury amène deux questions à Mme Marleau. L'une concernant la possibilité de changements dans le cours, concernant la nature et la philosophie ou celles-ci seront reprises l'an prochain? et l'autre question est concernant la raison pour laquelle le cours sera offert seulement à 2 foyers?

Pour la 1e question, Mme Marleau répond que le CSSDM veut s'assurer que les écoles qui offrent un programme local et que celui-ci soit sérieux, basé sur des critères et le respecte d'un cadre. Le canevas du cours qui vient d'être présenté est un canevas envoyé par le ministère. Mme Marleau est donc allée voir l'enseignante de journalisme qui a préparé la structure de ce document pour la présentation au CÉ. À la suite de ce qui ressortira comme question, Mme Marleau ira le transmettre à l'enseignante de journalisme. Mme Marleau mentionne que le CSSDM fait la compilation des différents programmes locaux, pour être en mesure de s'assurer que les choses sont faites selon les critères attendus.

Ensuite pour la 2e question, Mme Marleau rapporte que lorsque les élèves ont fait leur choix de cours pour l'an prochain, parmi la totalité d'élèves de 4e secondaire, autour 114 ou 120 élèves, il y avait 52 élèves qui avaient choisi le cours de journalisme et les autres 52 élèves avaient choisi le cours d'arts dramatiques, parmi les premiers choix.

Mme Marleau demande s'il y a des commentaires pour les noter. Aucun commentaire.

14. Présentation de la situation financière (25 min)

Présentation de la situation financière par Mme Marleau. Elle présente l'information en détail car il y avait des membres absentes à la dernière rencontre.

Au secondaire :

Fonds 1: fonds de fonctionnement. À l'intérieur de ce fonds, il y a certains salaires, l'achat du matériel didactique pour les élèves, l'impression, l'équipement informatique de base pour l'école, le secrétariat, l'achat de papier toilette et du papier brun, les détergents, entre autres. On peut faire un peu d'investissement, mais pas beaucoup. Il reste jusqu'à maintenant 66395. Mme Marleau mentionne que ce

montant s'explique par la grève, car il y a eu moins de dépenses. Mme Marleau estime que l'année finira avec un surplus au fond 1.

Fonds 3 et 5 : de fonds qui sont destinés aux salaires du personnel de soutien, par exemple les TES et les professionnels. Parfois, il est possible d'acheter du matériel avec ce fonds. Mme Marleau souhaite mentionner qu'au secondaire il y a un poste de technicien en éducation spécialisé qui n'a pas été comblé depuis décembre dernier. Il y a actuellement 1 TES au lieu de 2. C'est la raison du surplus dans ces fonds.

Fonds 4 et 9 : des fonds du CÉ et des parents. Les 2 fonds sont interreliés : le fonds 4 sert à déposer l'argent qui a été récolté à partir des activités de financement ou de dons. Tandis que le fonds 9 est utilisé pour faire de dépenses en lien avec le matériel scolaire, les sorties, les camps. Il s'agit d'un argent intouchable par le ministère ou le Centre de services. Présentement, il y a 14000 dollars au fonds 4, mais certaines sommes sont dédiées à certains projets, dont le don par les élèves à certains organismes.

La ligne sur les programmes spéciaux, s'agit de l'argent demandé aux parents pour payer le programme international. Il sert à payer le poste de coordination et la formation du personnel en lien avec le Programme IB. La montant d'argent de cette ligne peut s'accumuler d'une année à l'autre. En ce moment, il y a 14800, car il y a eu moins de besoins de formation. Toutefois, Mme Marleau mentionne que l'année prochaine sera une année d'évaluation du programme international et l'argent accumulé servira à couvrir les dépenses associées à cette évaluation.

Tout de même, Mme Marleau fera de rappels aux parents qui n'ont pas encore payé les frais de scolarité, car il y a toujours de retardataires. Elle est souvent la raison pour laquelle on observe de moins dans le tableau.

Concernant les activités sportives et sociales, les dépôts pour certaines activités de voyage sont tout d'abord faites par l'école, qui ensuite récupère l'argent à partir des frais qui sont demandés aux parents.

Fonds 6 : les dépenses liées au tutorat, au plan de rattrapage et aux activités parascolaires. Avec la grève il y a eu moins de dépenses.

Mesure 18014 : Il y a 53979 pour acheter du mobilier ou tout ce qui est nécessaire pour faire bouger les élèves. Mme Marleau a partagé l'information de ce budget avec le comité d'aménagement et a mandaté les élèves à faire du magasinage auprès des fournisseurs, afin de trouver du mobilier pour placer devant l'école. Par exemple de tables ou de bancs. Mme Marleau mentionne qu'advenant le cas où ce budget ne soit pas dépensé, le montant restera pour l'an prochain. L'argent ne sera pas perdu, mais l'idée est de le dépenser. Elle précise que lorsqu'on commande du matériel, il est important de vérifier qu'il arrive avant la date du 30 juin.

Concernant le matériel informatique il y a 12000 dollars. Mme Marleau a rencontré les enseignants qui ont partagé leurs besoins dans ce sens, donc des achats de portables et d'autres produits seront faites dans les prochains jours pour bien fonctionner au point de vue informatique.

Pour le primaire, Mme Marleau précise qu'il y aura de décisions à prendre :

Fonds 1 : Tous les budgets de classes sont dépensés. Entre autres, imprimerie, bibliothèque etc. Surplus de 19309 dollars, mais Mme Marleau s'attend à bien finir l'année.

Fonds 4 et Fonds 9 : il y a 15500 dollars à prendre de décisions.

Service de garde : il y a un surplus de 46000, mais ce montant n'est pas représentatif pour l'instant. Car pendant la grève on n'a pas chargé aux parents, mais l'école a dû payer les éducatrices, donc Mme Marleau s'attend à ce que le service de garde finisse l'année avec de déficits. C'est un budget qui est difficile à suivre, mais qu'il ne faut pas le perdre de vue.

Mesure 15024 : mesure d'aide pour les parents. Il y a 1943 dollars qui doivent servir à intégrer les parents du préscolaire et de première année à l'école internationale. Mme Marleau s'attend à ce que le CÉ donne de propositions et par la suite l'équipe de direction verra ce qui est possible de faire.

M. Leroux propose en termes de suggestions demander à l'OPP, car les enfants de la plupart des parents du CÉ sont plus grands.

Mme Marleau demande si de membres de l'OPP sont présents ce soir au CÉ. Il n'y a aucun membre.

Mme Marleau propose bonifier l'exercice de la bienvenue à la maternelle et demande des idées aux enseignantes.

M. Leroux donne la parole à Mme Steger. Elle propose l'idée d'avoir une journée d'accueil de bienvenue pour les parents en 1^e année, engager des gens pour garder si les parents ont d'autres enfants pour faciliter que les parents puissent assister. Elle mentionne que l'accueil des parents à la maternelle est chaleureux, mais pour les parents de 1^e année rentrée peut représenter de défis, car c'est l'année où les enfants apprennent à lire.

Mme Marleau prend en note la proposition.

M. Leroux donne la parole à Mme Sophie Martin. Mme Martin souhaite faire du pouce sur la proposition de Mme Steger. Elle explique que cette journée d'accueil dans la transition de maternelle à la 1^e année peut servir à intégrer les parents et les enfants. Donc, de permettre à tous (parents et enfants) de comprendre et d'appivoiser cette transition qui va des jeux ludiques vers des activités plus sérieuses où l'enfant doit rester assis au bureau plus longtemps.

Mme Martin apporte un autre exemple d'activité, selon sa propre expérience avec le groupe de parents de la classe de son fils. Par exemple, au début d'année, entre les mois de septembre et décembre, de réaliser un petit déjeuner de croissants et café où les parents pourront se connaître et socialiser. Elle considère que créer de liens ne coûte pas cher et devient très enrichissant.

Mme Marleau mentionne avoir pris en note les suggestions de Mme Martin.

M. Leroux donne la parole à Mme Nadia Grey qui explique que l'activité du « Bienvenue à la maternelle » est déjà conventionnée, donc les enseignants ont déjà de périodes prédéterminées pour ça. Donc, elle propose de faire un atelier sur comment accompagner son enfant entre la maternelle et la première année. Elle est de l'avis que la 1^e année est la plus grosse année où les enfants apprennent à lire et à écrire.

M. Leroux donne la parole à Mme Catherine qui précise que le CREP offre également des ateliers gratuits de transition maternelle vers la première année. M. Leroux mentionne selon son expérience que les ateliers du CREP sont très utiles.

Mme Marleau mentionne qu'il y a aussi de conférences qui peuvent répondre à l'objectif du projet éducatif de l'école portant sur l'anxiété. Donc, Mme Marleau s'engage avec Mme Gray à étudier les propositions et à bonifier les activités pour les parents.

Mme Dina Sergerie propose et Mme Soledad Neira seconde.

Mme Marleau poursuit avec l'analyse financière au Primaire :

Fonds 6: la mesure 15023 « à l'école on bouge ». Mme Dina Sergerie a contacté la compagnie Samajam. Elle explique qu'il s'agit d'une compagnie qui offre des événements de percussion participative. Donc, dans le 90 % de l'activité les enfants vont participer en faisant des rythmes avec de baguettes, de batteries ou de tubes. L'activité qui est un peu dispendieuse sera accessible aux élèves grâce à l'accès à cette mesure. Elle mentionne que les habiletés seront réintégrées par les élèves dans le cours d'éducation physique. Elle mentionne qu'au cours de cette activité, il est probable que certains élèves se rappellent les activités déjà faites en éducation physique. Mme Sergerie mentionne que plusieurs écoles font appel au service de cette compagnie qui est déjà très reconnue par ses spectacles de type participatifs. Mme Sergerie mentionne avoir témoigné du travail de cette compagnie dans une autre école et il était son souhait de l'amener à l'école internationale. Elle mentionne avoir déjà sondé les enseignants et constater de leur intérêt.

M. Leroux demande à Mme Sergerie si l'activité sera offerte aux élèves de tous les niveaux. Mme Sergerie répond de façon affirmative. De plus, elle précise qu'il s'agit d'une activité école qui peut être réalisé à l'intérieur ou l'extérieur, selon les dates. Le prix est situé autour de 4000 dollars. Mme Marleau informe que pour compléter le budget de cette activité, l'argent pourra être prise du fond 1 qui est en surplus ou de la mesure « école inspirante » où il y a présentement 969 dollars. Mme Marleau confirme qu'il y a assez d'argent pour offrir cette activité aux élèves.

Mme Dania Vidal propose et Mme Catherine Couture seconde.

POINTS DÉCISIONNELS (ADOPTION OU APPROBATION)

15. [Approbation de sorties éducatives](#), activités et projets (10 min)

Mme Marleau mentionne au CÉ qu'elle réalise actuellement un travail auprès des équipes d'enseignants, afin de les habituer à présenter à l'avance les activités qu'ils souhaitent faire, pour que celles-ci soient tout d'abord approuvées et ensuite ils puissent continuer d'aller de l'avant avec les démarches.

C'est ce qui a été le cas pour le secondaire. Dans le cadre de la fête de fin d'année, les élèves seront amenés à la Ronde le 7 juin prochain. Et aussi, dans le calendrier d'activités il y avait déjà la journée verte.

Comme l'activité de la journée blanche s'est très bien passé. L'école a repris la même formule; donc le montant d'argent de la sortie sera partagé entre l'école et les parents. Donc, les parents paient une partie et l'école paient l'autre. Mme Marleau précise que pas seulement le partage de dépenses contribue dans cette formule, mais aussi le type d'activité choisie, laquelle est nécessaire que soit attrayante pour les élèves.

Finalement, il a été décidé de jumeler la journée verte et la fête de fin d'année. Elle mentionne que les élèves et les enseignants sont enthousiastes de pouvoir aller à La Ronde. Le coût de la sortie est autour de 47 dollars par élève, donc 20 dollars seront à payer les élèves et le reste sera assumé par l'école. Le processus de demande de cet argent aux parents a été déjà entamé, mais pour l'an prochain Mme Marleau va s'assurer que les choses soient présentés au CÉ à l'avance. Elle réitère l'enthousiasme à l'école pour cette activité.

Mme Marleau mentionne qu'il y aura une friperie à l'école secondaire. Ainsi, les jeunes sont invités à apporter de choses de la maison pour les vendre. Les profits de l'activité serviront à diminuer le prix du billet pour le bal de finissants.

Mme Marleau mentionne qu'au primaire, une soirée cinéma aura lieu le 5 avril. Elle donne la parole à Mme Grey qui explique le cout de l'activité, donc 5 dollars par personne. Les profits de l'activité serviront à acheter de nouveaux livres pour la bibliothèque. Il y aura aussi la vente de popcorn et de biscuits sur place. Les parents doivent apporter leur propre bouteille d'eau et chaise de camping. Des petits matelas seront installés au sol pour les enfants qui pourront venir en pyjama. Elle souligne la participation des parents de l'OPP à cette activité.

Mme Grey explique que l'activité du Bazar sera faite au début du mois de mai, la date exacte n'est pas encore déterminée. Pour ceux qui étaient l'an dernier à l'école primaire, elle précise que l'activité aura la même formule avec la participation du comité de la bibliothèque. L'argent ramassé servira à acheter de nouveaux livres pour la bibliothèque.

M. Leroux propose au CÉ l'approbation des activités en bloc. M. Roberts Desalliers propose et Mme Danya Vidal seconde.

16. Approbation de la coordination du programme IB et contributions financières (10 min)

Mme Marleau rappelle qu'une partie de frais qui sont chargés aux parents dans le cadre du programme IB servent à payer une partie de salaires du coordonnateur du programme IB, au primaire et au secondaire. Mais surtout au primaire.

Ainsi au primaire, cela permet la libération de 2 enseignantes 1 journée par semaine, ce qui représente un 40% d'un poste d'enseignant. Le centre de services paye 20% et l'école paye l'autre 20% avec l'argent du fond 9.

Au secondaire, les frais IB ne sont pas chargés aux parents, mais Mme Marleau souhaite quand même le mentionner. Le poste de Conseiller pédagogique à 48% est payé par le Centre de services et l'autre 52% est payé avec l'argent du fond 9.

Ainsi, Mme Marleau souhaite obtenir l'aval du CÉ pour aller chercher l'argent dans les fonds 9, surtout pour le primaire.

Mme Steger propose et Mme Martin seconde.

17. Approbation du calendrier scolaire 2024-25 du primaire (10 min)

Mme Marleau présente le calendrier scolaire. Elle mentionne que l'année prochaine sera une année de déménagement, donc l'école doit prévoir du temps supplémentaire pour se rencontrer et s'assurer que tout ira bien pour la rentrée. Dans ce sens, elle explique que le Centre de services a donné une journée supplémentaire, donc au lieu de 20 jours, ils seront 21 journées pédagogiques. Elle mentionne que les enseignantes souhaitent ajouter une autre journée pédagogique à la rentrée pour permettre aux enseignants d'être prêts à recevoir les élèves. Mme Marleau se dit elle-même d'accord avec la proposition des enseignants et le trouve un choix judicieux. Rajoute que les élèves commenceront plus tard par rapport aux autres élèves du Centre de services.

Mme Marleau parcourt les journées pédagogiques du calendrier 2024-2025 et souligne l'effort fait par les enseignants pour essayer de varier les dates de journées pédagogiques à travers les mois.

Mme Gray demande de vérifier la quantité de journées sur le calendrier, car elle remarque qu'il y a 20 au lieu de 21. Mme Sergerie mentionne que probablement la journée pédagogique manquante serait au mois de mars.

Mme Marleau propose d'envoyer un courriel explicatif au CÉ avec la journée à ajouter, et de cette façon chercher leur approbation.

M. Leroux donne la parole à Mme Martin qui demande si la journée pédagogique manquante serait parmi les journées pédagogiques du calendrier actuel.

Mme Marleau explique que la journée pédagogique de plus dans le calendrier actuel sera annoncée probablement avant le prochain CÉ. Il s'agit d'une journée pédagogique qui permettra aux enseignantes de faire leurs boîtes.

Mme Danya Vidal demande la parole. Elle est en contact avec Mme Julie Langevin au téléphone. La journée pédagogique qui semble manquer sur le calendrier c'est le jeudi 27 mars 2025. Mme Marleau remercie à Mme Vidal pour son efficacité.

M. Leroux souhaite tout d'abord proposer l'approbation du calendrier.

Mme Steger propose et M. Howes Veiga seconde.

Mme Gray propose à Mme Marleau de parler de la journée de photos.

Mme Marleau souhaite attirer l'attention du CÉ sur le choix de la compagnie de photos. Si jamais les parents ne sont pas satisfaits avec les photos, ce sera au CÉ de former un comité de parents pour d'aller chercher des soumissions. Pour le moment, étant donné qu'aucune plainte ou commentaire a été reçu par

l'école, ils envisagent continuer avec le service de la compagnie « La boîte blanche » pour l'année prochaine.

M. Leroux donne la parole à Mme Catherine Couture qui mentionne avoir entendu de commentaires d'insatisfaction de la part de parents concernant les photos de cette compagnie et donne quelques exemples de commentaires. Elle se dit d'accord avec la recommandation de Mme Marleau quant à la formation d'un sous-comité.

M. Leroux donne la parole à Mme Vidal qui mentionne ne pas aimer le style de photos produites par la compagnie. Elle mentionne le travail d'une compagnie qui était très apprécié. Le photographe se déplaçait dans les salles de classes et les photos qui représentaient de façon naturelle à l'élève, assis parfois à leur pupitre ou encore avec des élèves en arrière-plan. Elle considère que c'étaient les plus belles photos des élèves avaient eues.

Mme Gray mentionne selon son expérience, il y aura toujours de parents qui vont se dire en accord ou en désaccord et que ce ne fera jamais l'unanimité.

M. Leroux considère qu'il est mieux de lancer un sondage. Il demande à Mme Couture si elle serait intéressée à le faire passer auprès de parents. Mme Couture est d'accord et propose de faire circuler un sondage via les comptes Google.

Mme Marleau appui l'idée de lancer un sondage au cours de cette année, et propose à partir de l'année prochaine, un sous-comité soit mis en place pour obtenir les soumissions, car il faut faire attention aux prix de compagnies. Ensuite, de présenter cette information au CÉ pour son approbation.

Mme Marleau donne la parole à Mme Traversy qui partage le nom de la compagnie de photos dont Mme Vidal faisait référence. La compagnie s'appelait « photo repensée ». Elle profite pour confirmer le style de photographie qui était très apprécié.

Donc pour le point de photos, M. Leroux mentionne qu'il n'y a rien à approuver.

SUJETS DE DISCUSSION ET DE CONSULTATION

18. Actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (échanges) (20 min)

Mme Marleau propose d'envoyer d'avance aux membres du CÉ les deux plans de lutte des écoles primaire et secondaire. Ainsi, les membres pourront le consulter et arriver déjà avec des questions ou des commentaires.

M. Leroux demande au CÉ leur accord en lien avec la proposition de Mme Marleau. M. Leroux voit que les membres hochent la tête pour répondre de façon affirmative, donc il prend la décision de rapporter le point à la prochaine séance.

19. Revoir date de la séance de juin : 28 mai ? 4 juin ? (5 min)

M. Leroux rappelle au CÉ que la prochaine séance aura lieu le 1^e mai à l'école secondaire (EIMS). M. Leroux précise que la séance suivante est celle qu'il faudra déterminer la date. Ainsi, il y a l'option du 28 mai ou le 4 juin. M. Leroux remarque que la date du 28 mai marche pour la plupart de membres. Donc, il confirme que la date retenue pour le dernier CÉ sera le 28 mai 2024.

AUTRES POINTS D'INFORMATION ET RAPPORTS

20. Présidence

20.1. Vacance du poste de Pascal Cyr (1 min)

M. Leroux mentionne que Pascal Cyr, un membre parent régulier du CÉ, réélu cette année ne s'est jamais présenté à aucune séance et pourtant l'adresse courriel semble être la même que celle utilisée l'année dernière. M. Leroux rappelle que la règle est qu'au bout de trois absences consécutives le poste devient vacant. Ce qui est le cas en ce moment. Donc, à la prochaine assemblée générale, M. Leroux mentionne qu'il y aura trois postes de parents à combler.

21. Direction (5 min)

Ce point a été sauté.

22. OPP (sur demande du CÉ) (0 min, pas d'intervention prévue)

M. Leroux demande si l'OPP a des points à ajouter. Rien à ajouter.

23. Personnel enseignant (2 min)

Mme Marleau donne la parole M. Michel Sardi qui mentionne que les élèves participent à chaque année au concours école de récitation de poésie. Les gagnants sont soumis au concours régionaux et nationaux. Cette année au concours régionaux l'école a emporté la 2e place et au cours régional anglophone l'école a remporté la première place. Une élève s'est rendue en demi-finale, donc ils sont très fiers.

M. Leroux félicite les élèves et les enseignants qui ont encadré cette activité.

Mme Sergerie mentionne qu'au mois de février il y a eu la compétence d'athlétisme qui devait avoir lieu en décembre. Les élèves ont gagné des 2 médailles au relais et quelques médailles en individuel. Les élèves ont beaucoup apprécié leur expérience. Mme Dina présentera plus de détails au prochain CÉ.

M. Leroux félicite les élèves et à Mme Sergerie de les avoir encadrés.

Mme Marleau rapporte que 2 élèves ont gagné le projet d'écriture scriptorium au mois de janvier. Leur texte sera présenté au théâtre en avril.

Mme Grey informe qu'il y a eu 4 champions d'échecs au primaire. Maintenant, ils iront se présenter pour concours Ontario-Québec.

Elle informe également, que cette semaine est la semaine des TES à l'école, donc au primaire le travail de Mme Marie-Ève, la TES de l'école, est célébré.

Mme Grey poursuit pour informer qu'au Centre de services, il y a eu lieu la reconnaissance des employés pour ceux qui avaient 5 ans et 10 ans de service. Donc, Mme Grey est allée au gala, avec une éducatrice du service de garde et Mme Soledad, psychoéducatrice de l'école. Mme Gray souligne que c'était la 1e fois que le Centre de services faisait ce type d'activité qui a été une réussite. Elle souligne l'importance pour les parents de savoir que le Centre de service reconnaît ses employés.

Mme Vidal rappelle à Mme Grey qu'il y avait une élève qui avait gagné à la dictée. Mme Grey annonce qu'il s'agit d'une élève de 5e année qui représentera l'école dans la final canadienne.

24. Service de garde (2 min)

M. Leroux demande à M. Desalliers s'il y a des choses à signaler. M. Desalliers mentionne qu'il n'y a rien à signaler pour le service de garde.

25. Parent représentant au comité de parents du CSSDM **(5 min)**
M. Leroux demande à Mme Couture s'il y a des choses à dire. Mme Couture mentionne qu'il n'y a rien à mentionner.
26. Correspondance **(0 min, pas d'intervention prévue)**
M. Leroux mentionne qu'il n'y a pas de correspondance.
27. Varia – Points divers **(5 min)**
M. Leroux mentionne qu'il n'y a pas eu de varia.
28. Prochaine séance le 1^{er} mai à l'école secondaire.
M. Leroux fait le rappel que la prochaine séance se tiendra le 1^e mai à l'école secondaire international.
29. Levée de la réunion
M. Leroux fait la levée de la réunion.

Président(e)

Directrice